



## PROTÉGER LES AVOCATS, PRÉSERVER L'ACCÈS À LA JUSTICE

CONFÉRENCE À L'OCCASION DE L'ADOPTION ET DE L'OUVERTURE À LA  
SIGNATURE DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE  
POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

16 juin 2025, Palais de l'Europe, Salle 7  
Lien Zoom<sup>1</sup>

### PROGRAMME



---

<sup>1</sup> Un lien Zoom sera mis à la disposition des autres participants pour suivre l'événement.

La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat est le premier instrument international juridiquement contraignant qui place la protection de la profession d'avocat au cœur du respect de l'État de droit. Les avocats jouent un rôle déterminant dans l'accès effectif à la justice pour tous. L'action des associations professionnelles est également cruciale dans la protection des droits et intérêts individuels et collectifs des avocats afin qu'ils puissent exercer leur profession sans entrave. La convention est là pour répondre aux signalements de plus en plus nombreux d'attaques contre les avocats qui se retrouvent empêchés de remplir leur rôle nécessaire au sein de systèmes judiciaires pleinement opérationnels qui constituent une composante essentielle de toute démocratie.

Pendant plus de deux ans, le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV), sous la responsabilité et la direction du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), a travaillé sur un texte équilibré et tourné vers l'avenir. Ce travail a été rendu possible grâce aux contributions constructives des représentants des ministères de la justice, des avocats, des associations professionnelles internationales et des organisations internationales.

La convention a été adoptée par le Comité des Ministres le 12 mars 2025 et ouverte à la signature le 13 mai 2025 lors de la session du Comité des Ministres qui a clôturé la Présidence du Luxembourg. La convention peut être non seulement signée et ratifiée par les États membres du Conseil de l'Europe mais aussi faire l'objet d'une adhésion par des États non membres, ce qui lui confère une portée mondiale.

Pour marquer cette avancée significative dans la protection des droits et de la sécurité des avocats, et donc dans la protection de la fondation même de l'État de droit, le CDCJ organise une conférence qui réunira d'éminents orateurs et parties prenantes ayant joué un rôle dans l'élaboration de la convention.

**10:00 Mots d'introduction**

Gianluca Esposito, Directeur général, Direction générale des droits humains et de l'État de droit

**10:05 Discours d'ouverture**

- Bjørn Berge, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
- Ambassadeur Gabriel Revel, Représentant permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe et président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique (GR-J)
- Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- Vladimir Vardanyan, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- Eral Knight, président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

**10:40** Pause-café

**11:00 Débat : Pourquoi les avocats et leurs associations professionnelles méritent protection**

- Thèmes : Le rôle crucial des avocats dans les États régis par l'État de droit pour rendre l'accès à la justice effectif ; la manière dont la convention aborde les défis auxquels sont confrontés les avocats dans le monde entier ; l'importance du rôle, de l'indépendance et de la protection de leurs associations professionnelles

*Modérateur :*

Daniele Cangemi, Chef du Service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique, Direction générale des droits humains et de l'État de droit

*Panélistes :*

- Margaret Satterthwaite, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats
- Christoph Henrichs, membre du CDCJ et ancien président du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)
- Laurent Pettiti, président du groupe de travail "Convention européenne", Conseil des barreaux européens (CCBE)
- Judith Lichtenberg, membre du conseil d'administration de la fondation "Lawyers for lawyers".

Questions-réponses

**11:45 Mots de conclusion : Les prochaines étapes de la Convention**

Ambassadeur Patrick Engelberg, Représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

**12:00 Photo de groupe suivie d'une réception offerte par l'ambassadeur du Luxembourg**